EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Christophe BERTUCAT, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Abdelmajid MELLOUKI, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Christian PORTEFAIX à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant le vote de la question n° 5 sans donner de pouvoir.
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA quitte la séance avant le vote de la question n° 7 et donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 21 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 7

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DÔME

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de cet établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz (SIEG) pour l'année 2013 vous a été remis en version dématérialisée, sur CD-Rom, afin de vous permettre, en accord avec votre Commission, de mieux appréhender l'action menée par ce syndicat.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

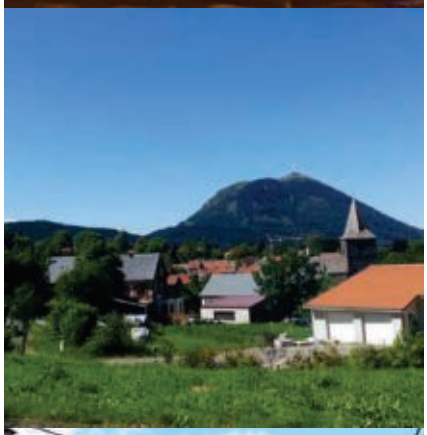
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 janvier 2015

Le Maire,

Olivier BIANCHI











Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme

Rapport d'Activité 2013



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs

Cette année 2013 marque une volonté de moderniser nos relations contractuelles avec notre concessionnaire ERDF, les discussions au niveau national ont permis à nos structures respectives de s'accorder sur des objectifs communs dans un but évident de sauvegarde du modèle concessif français. La signature d'un protocole national majeur entre la FNCCR et ERDF est au centre du projet ambitieux d'amélioration de notre modèle et de sa pérennité technique, financière et environnementale. J'ai suivi ces discussions nationales au cours du plus important des congrès organisés par la FNCCR par sa fréquentation, lors des 17, 18 et 19 septembre 2013. La suite logique s'est imposée au SIEG du Puy-de-Dôme et à ERDF Direction Territoriale du Puy-de-Dôme ; ainsi j'ai pu travailler à la déclinaison locale de cet accord national en cette fin d'année 2013 avec pour seul objectif l'unité nationale. Signer ce protocole et le contractualiser par un avenant à notre contrat de concession avant le 1er mars 2014, voilà un des chantiers du SIEG en ce début d'année 2014. Bien qu'aujourd'hui cet accord puydômois soit signé, je ne peux m'empêcher de penser que les enjeux environnementaux, techniques, réglementaires, législatifs et financiers de demain rendront difficile la réalisation de nos objectifs initiaux. D'un point de vue national, les changements à la direction d'ERDF - Michèle Bellon a été remplacée par Philippe Monloubou le 23 janvier 2014 - n'ont sans doute pas permis d'assurer la continuité de l'ambition initiale.

Pourrons-nous travailler sereinement prochainement en conservant ce modèle concessif ? Le SIEG pourra-t-il continuer à contrôler sa concession avec autant d'efficacité mais aussi de simplicité et de bon sens ? Notre concessionnaire ERDF aura-t-il les moyens d'améliorer la qualité de desserte en électricité de nos puydômois en retrouvant les qualités relationnelles passées ?

Ces questions ne trouvent pas de réponses immédiates mais il faut s'attendre à ce que les débats de nos parlementaires autour d'importants projets de loi nous apportent des réponses. La modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la transition énergétique pour la croissance verte et la nouvelle organisation territoriale de la République nous placent au cœur des débats énergétiques dans les commissions et dans les hémicycles de nos parlementaires. La FNCCR nous accompagne afin de faire valoir nos spécificités et atouts et j'ai à cœur de mettre en avant toute la compétence que le SIEG du Puy-de-Dôme met quotidiennement au service de ses collectivités adhérentes.

La vigilance est une nécessité dans ce paysage territorial en plein mouvement et dans un contexte économique et financier délicat.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activité 2013.

Bernard Veissière
Président du SIEG du Puy-de-Dôme

UN PEU D'HISTOIRE...

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension, le SIEG représente les collectivités du Puy-de-Dôme et exerce le contrôle de le distribution d'électricité dans tout le département. Il intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines. Il effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales.

L'électrification « en surface » des campagnes du Puy-de- Dôme s'est réalisée pour sa plus grande partie entre les années 1923 et 1931. A cette époque, elle était l'œuvre de 146 communes et de 32 syndicats intercommunaux d'électrification qui s'étaient constitués à cet effet. Sous le régime de la concession, 200 contrats de délégation du service public avaient été signés avec des sociétés spécialisées dans la distribution de l'électricité (Compagnie Hydroélectrique d'Auvergne, l'Energie Industrielle…).

Par la suite, l'augmentation des consommations et la nécessité d'interconnecter les réseaux ont amené les sociétés distributrices à se regrouper dans de grandes compagnies nationales, ce qui a abouti à la nationalisation de l'électricité et du gaz (loi du 8 avril 1946).

Face à ces nouvelles responsabilités, les collectivités locales ont décidé de se regrouper. C'est ainsi qu'est né le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de- Dôme, institué par l'arrêté du 14 mars 1947. Il regroupait alors les 32 syndicats mis en place depuis 1923, appelés désormais « primaires » et 120 communes « isolées ». Puis les arrêtés préfectoraux des 17 juin 1947, 21 juin 1949 et 10 mars 1953 ont officialisé l'adhésion de toutes les autres communes « isolées » au SIEG. Enfin, la révision des statuts en 2007 a entraîné la dissolution des 32 syndicats ; les communes qui en étaient issues ont directement adhéré au SIEG et se sont regroupées en 28 secteurs intercommunaux.

SOMMAIRE

LE SIEG
STRUCTURE
ORGANISATION
TERRITOIRE
MAITRISE D'OUVRAGE
4 - 7

LA CONCESSION
PATRIMOINE
USAGERS
TARIFS
QUALITÉ
CONTRÔLE
8 - 17

LES FAITS MARQUANTS
LE FACE
ACTUALITÉ TARIFAIRE DE L'ÉNERGIE
PROTOCOLES
ÉVÈNEMENTS
18 - 21

LES TRAVAUX
ÉLECTRIFICATION RURALE
ÉCLAIRAGE PUBLIC
FACE : DOTATION 2013
PROGRAMMES
BUDGET
22 - 28

LES FINANCES
LE SERVICE
LE BILAN :
- RECETTES
- DÉPENSES
29 - 31

INFORMATIONS
COMITÉ SYNDICAL
AGENDA
GLOSSAIRE
32 - 36

LE SIEG STRUCTURE

LE BUREAU

Bernard VEISSIERE
Président
Conseiller Général
du canton d'Ardes-sur-Couze

Jacky BOUKHALFA
Vice-Président
Secteur Saint-Eloy-Les-Mines

André FLOT
Vice-Président
Secteur Vallée Moyenne de la Dore

Romeo FRANCESCHI
Vice-Président
Secteur Riom Nord / Mons Randan

Louis VIRGOULAY
Vice-Président
Commune de Clermont-Ferrand

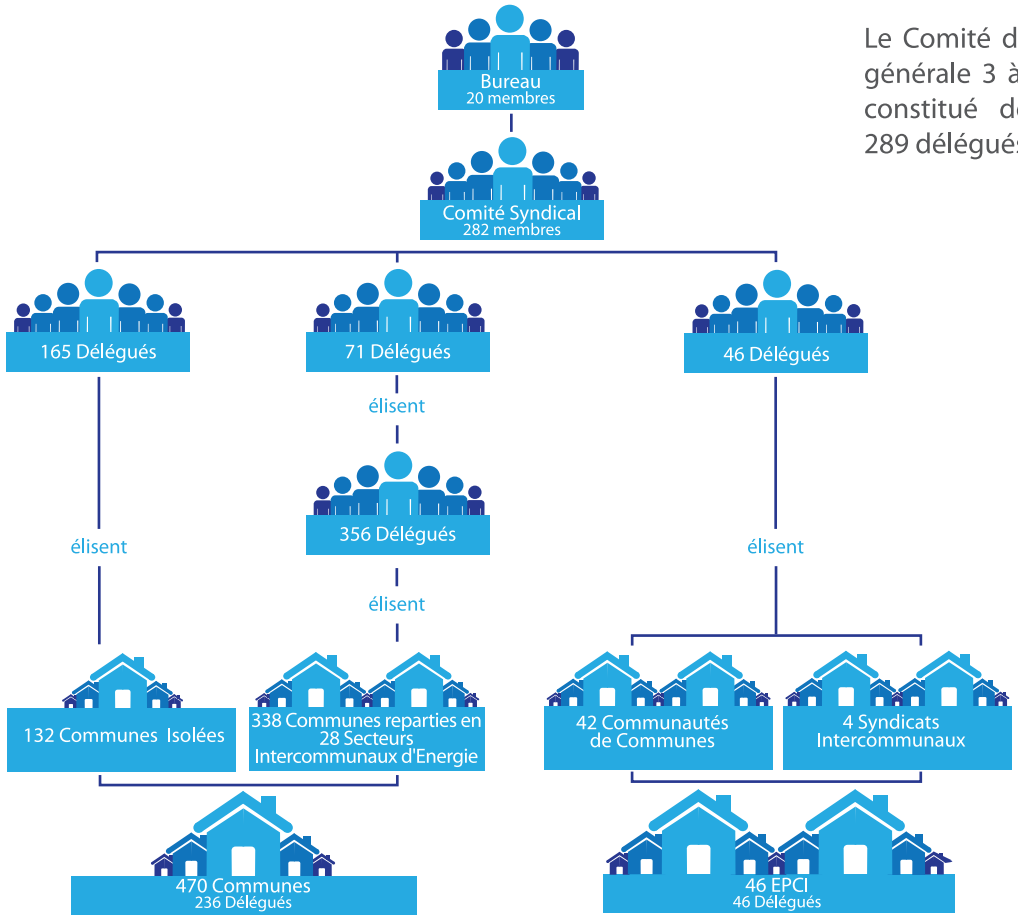
Alain CATHERINE
Secrétaire
Commune de Cournon-d'Auvergne

Marcel DEBAYLE
Secrétaire
Secteur Saint-Dier-d'Auvergne

membres du bureau

Marcel BARGEON - Tony BERNARD - Pierre CASSAN - Jean FERRY - Jean-Claude GRANGE - Christian GUILLAUME - Alain HAUTIER - Joël MALLET - Roger MAREUGE - Bertrand MARTIN - Alain NIGON - Annie TALLARD - Danièle VIDAL

LE COMITÉ SYNDICAL



Le Comité du SIEG se réunit en assemblée générale 3 à 4 fois par an. En 2014, il sera constitué de 289 délégués titulaires et 289 délégués suppléants.

LE SIEG

ORGANISATION

SIEG

PRESIDENT

ADMINISTRATIF / SECRETARIAT
Catherine LAFFONT

ADMINISTRATIF / INFOGRAPHIE
Alexandre BABIN

COMPTABILITE / FINANCES
Stéphanie PETELET
Chantal LECUYER
Emilie SAINT ANDRE

SEMELEC

Le SIEG confie annuellement un mandat de maîtrise d'ouvrage à SEMELEC 63. Seules des attributions techniques lui sont confiées, son rôle étant d'exécuter les travaux de réseaux d'électrification et d'éclairage public au nom et pour le compte du SIEG, maître d'ouvrage.

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE
Sébastien PICOT

ADMINISTRATIF

Comptabilité Travaux
Sophie GRABAN

Secrétariat général
Valérie COHADE

Accueil, Standard
Sonia RAUCH

Techniciens Informatique
Eric DUTHEIL
Anthony RIBEIRO

ELECTRIFICATION RURALE PETITS TRAVAUX
ETUDES, PREPIQUETAGE, SUIVI DES TRAVAUX, RENFORCEMENT, CREATION, AMENAGEMENTS ESTHETIQUES, COORDINATION VRD

Responsable de service
Christophe JARLETON

Chargés d'affaires
Jean -Luc GRAND
Alimentation Lotissements et Zones d'Activité
Sébastien VOLAT
Florent CHALVIGNAC
Activité Petits Travaux

Secrétariat
Petits Travaux
Alimentation Lotissements
et Zones d'Activité
Muguette TOURDOT

ECLAIRAGE PUBLIC
ETUDES, VISITES, CONSEILS AUX COMMUNES
SUIVI DES TRAVAUX, RECEPTION
SIG (Système d'Information Géographique)
CEE (Certificats d'Economie d'Energie)

Responsable de service
Ibrahim KARABULUT

Chargés d'affaires
Bader Gati
Julien BLEUSET
Référent Entretien et SIG

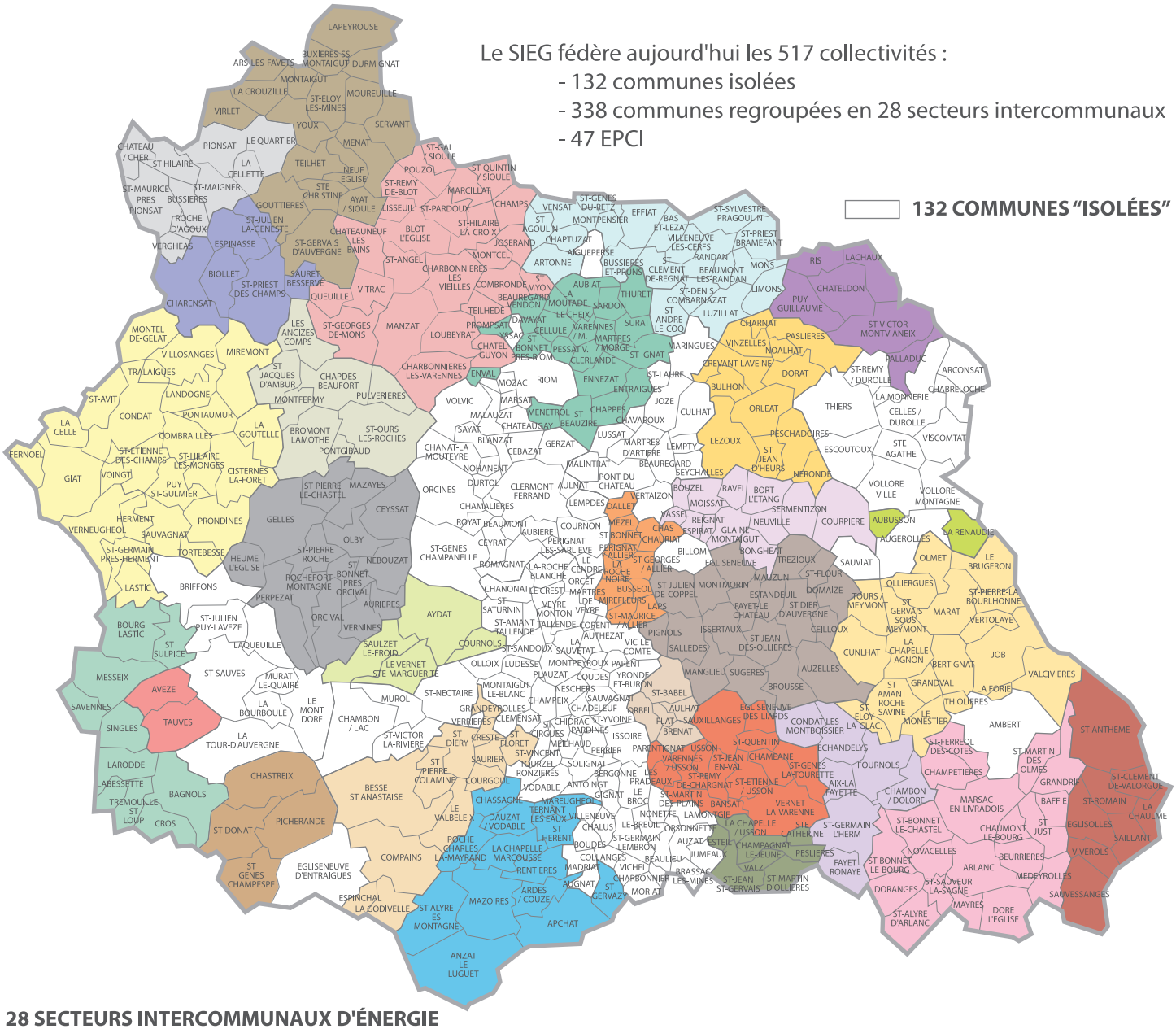
Secrétariat
Christine BOUSSARD

Contrat d'Apprentissage
Diagnostic EP
Corentin JAMOND

LE SIEG

TERRITOIRE

Le SIEG fédère aujourd'hui les 517 collectivités :
- 132 communes isolées
- 338 communes regroupées en 28 secteurs intercommunaux
- 47 EPCI



28 SECTEURS INTERCOMMUNAUX D'ÉNERGIE

- ARDES-SUR-COUZE : 14 communes
- ARLANC : 19 communes
- CHAMPAGNAT-LE-JEUNE / ST-MARTIN-D'OLLIERES : 8 communes
- CHATELDON : 6 communes
- ESPINASSE : 6 communes
- LA FORET D'AUBUSSON : 2 communes
- LA HAUTE VALLEE DES COUZES : 12 communes
- LA RIVE DROITE DE LA SIOULE : 25 communes
- LA VALLEE DE L'ANCE : 8 communes
- LA VALLEE MOYENNE DE LA DORE : 19 communes
- LARODDE : 10 communes
- LE VERNET-LA-VARENNE : 15 communes
- LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE : 4 communes
- LEZOUX : 12 communes
- MOISSAT - NEUVILLE - REIGNAT : 12 communes
- RIOM NORD / MONS RANDAN : 20 communes
- PERIGNAT-SUR-ALLIER : 12 communes
- PICHERANDE : 4 communes
- PIONSAT : 10 communes
- PONTAUMUR : 25 communes
- PONTGIBAUD : 8 communes
- RIOM SUD : 22 communes
- ROCHEFORT-MONTAGNE : 14 communes
- SAINT-BABEL : 5 communes
- SAINT-DIER-D'AUVERGNE : 19 communes
- SAINT-ELOY-LES-MINES : 18 communes
- SAINT-GERMAIN-L'HERM : 7 communes
- TAUVES / AVEZE : 2 communes

LE SIEG

MAITRISE D'OUVRAGE

Pour l'application de l'article 9 du cahier des charges, la maîtrise d'ouvrage des renforcements de réseaux, des extensions et des branchements est répartie entre l'autorité concédante (SIEG) et le concessionnaire (ERDF).

Dans le tableau ci-après, les catégories de communes sont définies comme suit :

A - Ambert, Beaumont, Chamalières, partie urbaine de Châtel-Guyon, Clermont-Ferrand, Gerzat, Issoire, Pont-du-Château, Riom, Royat, partie urbaine de Saint-Eloy-les-Mines, Thiers.

B - Aigueperse, Aubière, Aulnat, Billom, La Bourboule, Blanzat, Brassac-les-Mines, Cébazat, Le Cendre, écarts de Châtel-Guyon, Cournon-d'Auvergne, Courpière, Durtol, Lempdes, Lezoux, Marsat, Les Martres-de-Veyre, La Monnerie-le-Montel, Montaigut-en-Combraille, Le Mont-Dore, Mozac, Perrier, Puy-Guillaume, Romagnat, écarts de Saint-Eloy-les-Mines, Volvic, Youx.

C – Toutes les autres communes du département du Puy-de-Dôme

	A	B	C
RENFORCEMENT DU RÉSEAU CONCÉDÉ			
Canalisations à haute tension	ERDF	ERDF	ERDF
Postes de transformation, canalisations à basse tension	ERDF	ERDF	SIEG
RACCORDEMENTS AU RÉSEAU CONCÉDÉ			
Extension ≤ 36 kVA	ERDF	SIEG	SIEG
36 kVA < Extension ≤ 250 kVA	ERDF	ERDF	SIEG
Extension > 250 kVA	ERDF	ERDF	ERDF
Viabilité extérieure et intérieure des lotissements privés et alimentation des immeubles collectifs	ERDF	ERDF	SIEG
Viabilité extérieure des lotissements ou zones d'aménagement dont le maître d'ouvrage est une collectivité territoriale ou son émanation (syndicat intercommunal, société d'économie mixte, office public de HLM, etc....)	ERDF	ERDF	SIEG
Viabilité intérieure des lotissements ou zones d'aménagement dont le maître d'ouvrage est une collectivité territoriale ou son émanation	ERDF	SIEG	SIEG
Branchements individuels	ERDF	ERDF	ERDF
AMÉNAGEMENTS ESTHÉTIQUES DES RÉSEAUX	ERDF	SIEG ou ERDF(*)	SIEG ou ERDF(*)

(*) Le SIEG sera maître d'ouvrage des travaux financés dans le cadre du programme prévu à l'article 4 de l'annexe du Cahier des Charges et des travaux dont il assurera le financement en tout ou partie.

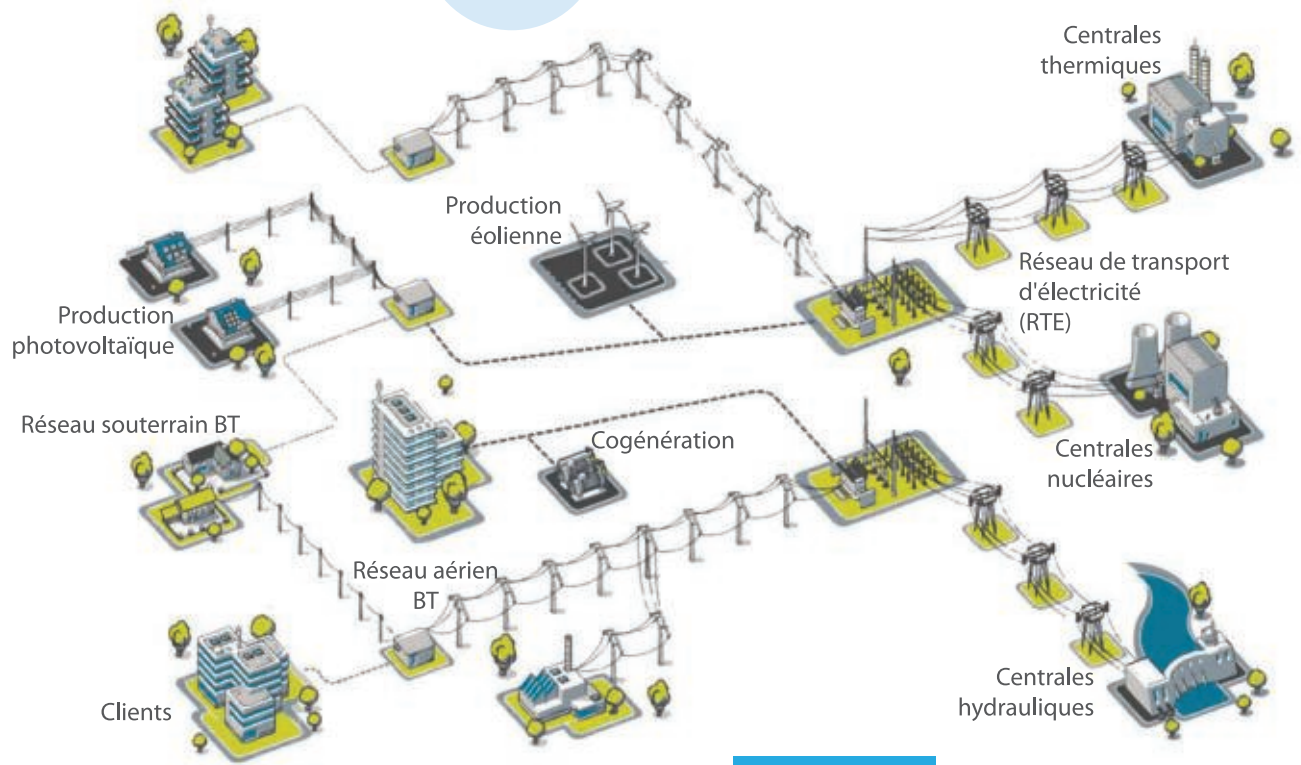
LA CONCESSION PATRIMOINE

CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

8 876 km
réseau moyenne tension HTA

4 490
installations de production

411 912
usagers



29
postes sources

9 915
postes de transformation HTA/BT

9 559 km
réseau basse tension

Réseau du SIEG

18 435 km de réseau public de distribution d'électricité dont 42,5 % en souterrain

8 876 Km de lignes HTA **9 559 km** de lignes BT

9 915 postes de transformation

LE RÉSEAU LINÉAIRE

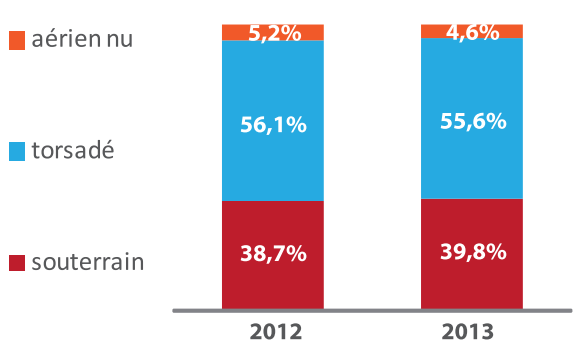
RÉSEAU BASSE TENSION BT

en km	2012	**2013**	variation	
Réseau souterrain	3 674	**3 798**	124	3,4%
Réseau total aérien	5 816	**5 761**	-55	-0,9%
Réseau torsadé	5 325	**5 317**	-8	-0,2%
Réseau aérien nu	491	**444**	-47	-9,6%
dont fils nus de faibles sections	204	**170**	-34	-16,7%
TOTAL RESEAU BT	9 490	**9 559**	69	0,7%
Taux d'enfouissement BT	38,7%	**39,7%**		

RÉSEAU MOYENNE TENSION HTA

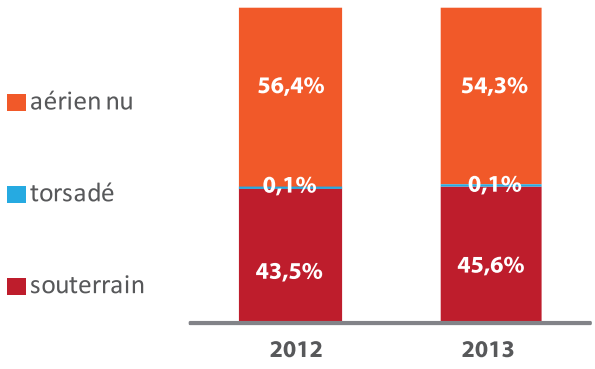
en km	2012	**2013**	variation	
Réseau souterrain	3 827	**4 040**	213	5,6%
Réseau total aérien	4 974	**4 836**	-138	-2,8%
Réseau torsadé	13	**13**	0	-0,0%
Réseau aérien nu	4 961	**4 823**	-138	-2,8%
TOTAL RESEAU HTA	8 801	**8 876**	75	0,9%
Taux d'enfouissement HTA	43,5%	**45,5%**		

Répartition du réseau BT sur le territoire de la concession



39,7 % en souterrain

Répartition du réseau HTA sur le territoire de la concession



45,5 % en souterrain

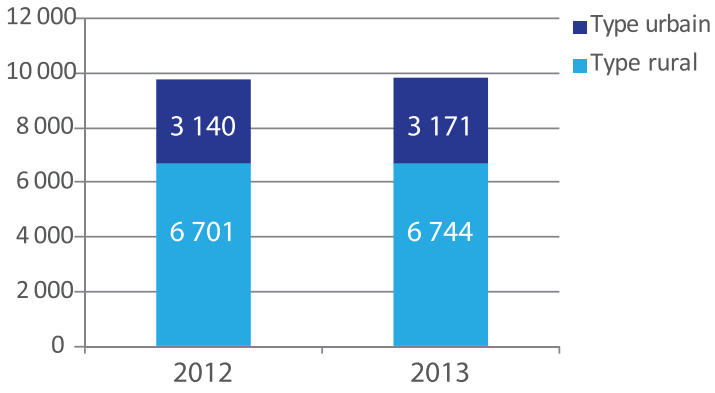
LES POSTES DE TRANSFORMATION

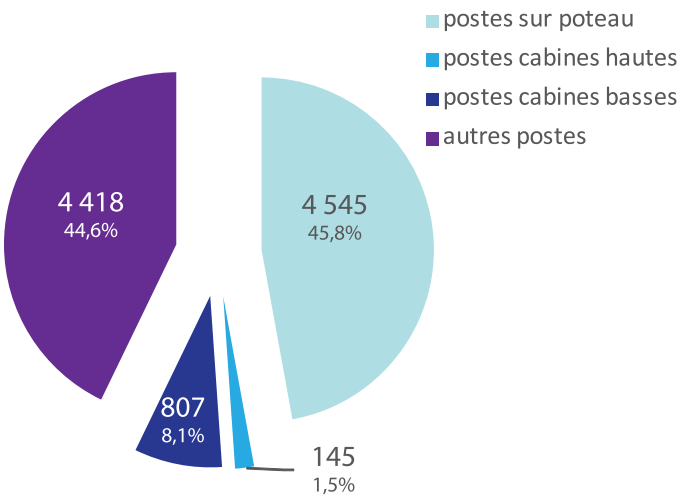
9 915 POSTES HTA / BT

Postes de Distribution Publique (DP)

Répartition	2012	2013	variation	
Type rural	6 701	6 744	43	0,6%
Type urbain	3 140	3 171	31	1,0%
dont :				
postes sur poteau	4 639	4 545	-94	-2,0%
postes cabines hautes	174	145	-29	-16,7%
postes cabines basses	815	807	-8	-1,0%
autres postes	4 213	4 418	205	4,9%
Total postes	9 841	9 915	74	0,8%

Le nombre de postes haut de poteau "H61" diminue au profit de postes de dernière génération.
Les postes "cabine haute" ou postes tours sont progressivement remplacés.





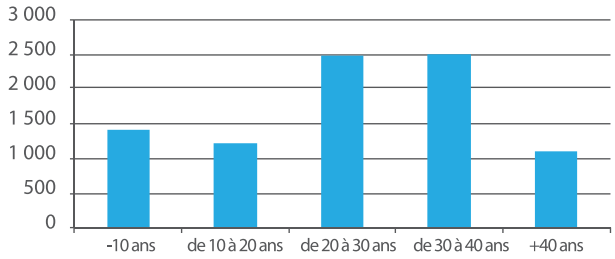
L'ÂGE DES RÉSEAUX

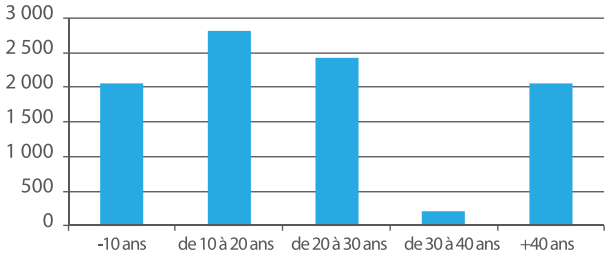
OUVRAGES PAR TRANCHES D'ÂGE

	RESEAU HTA (km)		RESEAU BT (km)		POSTES HTA / BT	
- 10 ans	1 426	16,1%	2 054	21,5%	1 544	15,6%
de 10 à 20 ans	1 269	14,3%	2 808	29,4%	1 662	16,8%
de 20 à 30 ans	2 495	28,1%	2 423	25,3%	2 699	27,2%
de 30 à 40 ans	2 499	28,2%	211	2,2%	2 444	24,6%
+ 40 ans	1 187	13,4%	2 063	21,6%	1 566	15,8%
TOTAL	8 876		9 559		9 915	

La qualité de distribution d'électricité est principalement fonction de l'état du réseau.
Le vieillissement du réseau n'est pas sans conséquence sur la qualité de fourniture et sur la résistance aux agressions climatiques

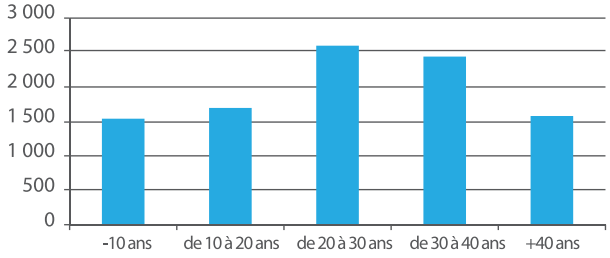
Réseau HTA





Réseau BT

Postes HTA/BT



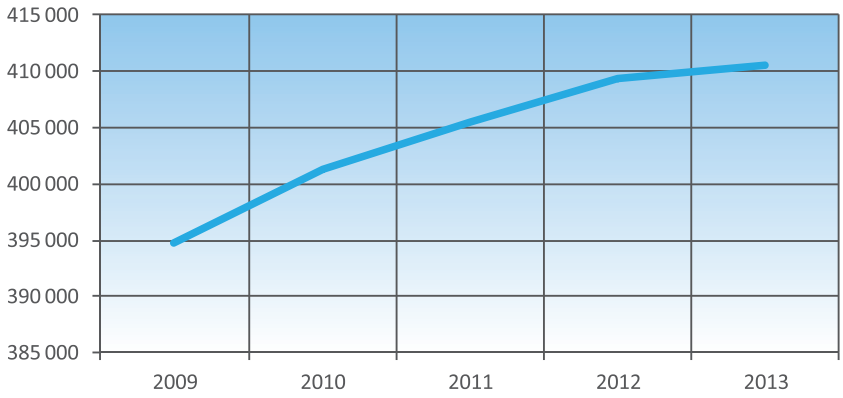
LA CONCESSION USAGERS

LES CONSOMMATEURS

(SOUTIRAGE)

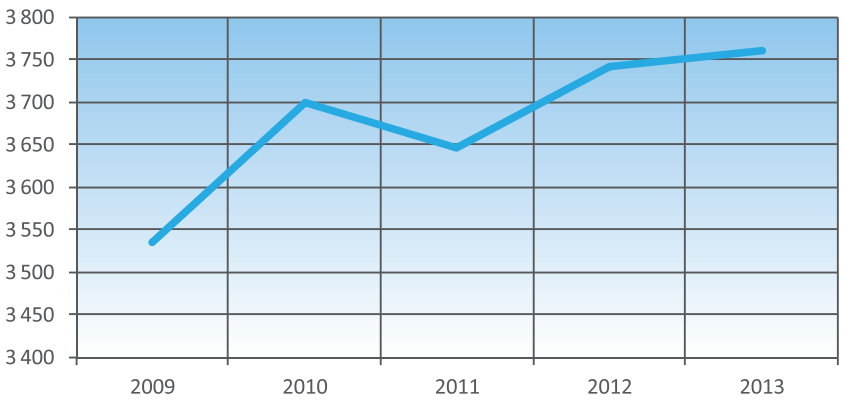
NOMBRE D'USAGERS

	2012	2013	variation	
HTA	1 067	1 064	-3	-0,3%
BT	408 270	410 848	2 578	0,6%
puissance souscrite ≤ 36 kVA	404 697	407 185	2 488	0,6%
puissance souscrite > 36 kVA	3 573	3 663	90	2,5%
Total concession	409 337	411 912	2 575	0,6%



ENERGIE ACHEMINÉE

en GWh	2012	2013	variation	
HTA	1 197	1 200	3	0,3%
BT	2 544	2 581	37	1,5%
puissance souscrite ≤ 36 kVA	2 113	2 132	19	0,9%
puissance souscrite > 36 kVA	431	449	18	4,2%
Total concession	3 741	3 781	40	1,1%



LA CONCESSION USAGERS

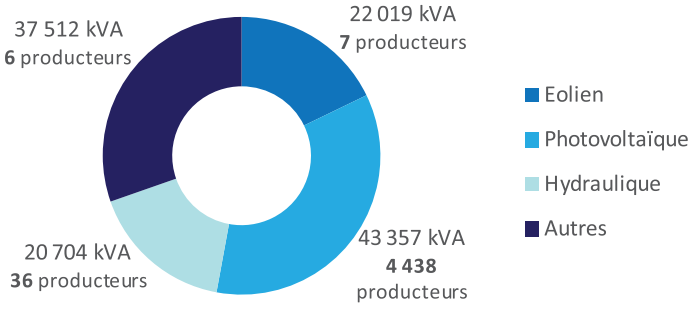
LES PRODUCTEURS

(INJECTION)

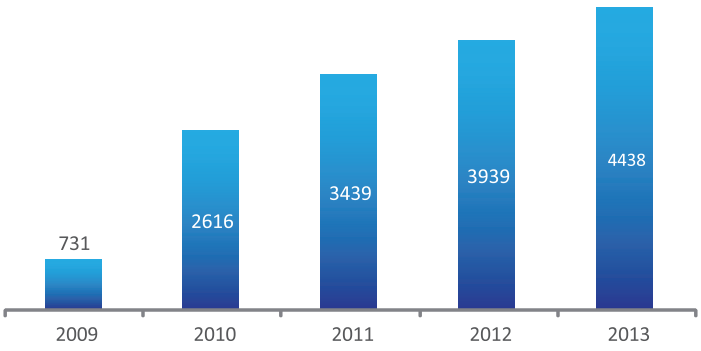
Nombre d'Installations de Production	2012	2013	variation	
Photovoltaïque	3 939	4 438	499	13%
Eolienne	7	7	0	0%
Hydraulique	36	36	0	0%
Autres (biomasse, biogaz, …)	6	9	3	50%
TOTAL	**3 988**	**4 490**	**502**	**13%**

Puissance délivrée en kVA	2012	2013	variation	
Photovoltaïque	37 644	43 357	5 713	15%
Eolienne	22 018	22 019	1	0%
Hydraulique	20 687	20 704	17	0%
Autres (biomasse, biogaz, …)	14 144	37 512	23 368	165%
TOTAL	**94 493**	**123 592**	**29 099**	**31%**

Producteurs 2013



Nombre de producteurs photovoltaïques sur la concession



LES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

	2012	**2013**	variation	
Tarif Bleu puissance ≤ 36 Kva *résidentiels, petits consommateurs*	372 445	**372 361**	-84	0%
Tarif Jaune 36 kVA < puissance < 250 kVA	3 201	**3 283**	82	2,6%
Tarif Vert puissance > 250 kVA	1 209	**1 203**	-6	-0,5%
Total	376 855	**376 847**	-8	0%

Conformément à la loi NOME sur les tarifs réglementés de vente, le tarif bleu est pérennisé et les tarifs jaune et vert sont maintenus jusqu'au 31/12/2015.
Aujourd'hui, les clients ont le choix :

- rester aux tarifs règlementés de vente fixés par les pouvoirs publics
- exercer leur égibilité en souscrivant un nouveau contrat à prix de marché avec un autre fournisseur d'électricité qu'EDF

LE TPN
Tarif Première Nécessité

	2012	2013	variation	
Nombre d'usagers	9 518	15 243	5 725	60,1%

Le nombre de ménages bénéficiant du TPN a fortement augmenté en 2013. Le décret fixant l'automatisation du Tarif de Première Nécessité paru le 8 mars 2012 au Journal Officiel a permis d'augmenter de manière significative le nombre de bénéficiaires du TPN. Ainsi le tarif social de l'électricité sera attribué automatiquement par EDF à ses clients éligibles dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'un courrier d'information et sauf opposition de leur part.
Les réductions s'appliquent sur l'abonnement et les 100 premiers kWh consommés par mois. Le tarif social permet ainsi une économie moyenne sur la facture d'électricité de 90 € par an soit environ 20 %.

LE MARCHÉ

Nombre d'usagers	2012		**2013**		variation	
tarifs réglementés	376 855	92,06%	**376 847**	**91,49%**	-8	0%
dont TPN	9 518	2,33%	**15 243**	**3,70%**	5 725	60,1%
tarifs en offre de marché	32 482	7,94%	**35 065**	**8,51%**	2 583	8%
Total concession	409 337	100%	**411 912**	**100%**	2 575	0,6%

CRITÈRES DE QUALITÉ

Conformément au décret n° 2007-1826 du 24.12.2007 modifié, 2 critères essentiels sont à retenir : la continuité du service et la qualité de l'onde de tension.

La qualité de l'onde de tension s'apprécie par la fréquence et par le niveau de tension qui doit rester dans la norme.
La fréquence est contrôlée par le concessionnaire, en particulier pour le raccordement des nouveaux producteurs.
Le nombre de clients mal alimentés au regard du critère "niveau de tension" est inférieur à 1 % et diminue petit à petit grâce aux efforts conjugués du SIEG et d'ERDF.

TENUE DE LA TENSION

Nombre d'usagers	2012	**2013**	variation	
RESEAU BT				
Total	408 270	**410 848**	2 578	0,6%
au-delà des seuils (*)	1 570	**1 304**	-266	-16,9%
%	0,38%	**0,32%**		
RESEAU HTA				
Total	1 067	**1 064**	-3	0,3%
au-delà des seuils (*)	0	**0**	0	0%
%	0%	**0%**		
TOTAL RESEAU				
Total	409 337	**411 912**	2 575	0,6%
au-delà des seuils	1 570	**1 304**	-266	-16,6%
%	0,38%	**0,32%**		

(*) réseau BT : 207 V < tension admissible < 253 V
réseau HTA : 18 000 V < tension admissible < 22 000 V

CONTINUITE DE FOURNITURE

Nombre d'usagers	2012	**2013**	variation	
RESEAU BT				
Total	408 270	**410 848**	2 578	0,6%
au-delà des seuils (*)	25 046	**5 406**	-19 640	-78,4%
%	6,13%	**1,32%**		
RESEAU HTA				
Total	1 067	**1 064**	-3	0,3%
au-delà des seuils (*)	42	**10**	-32	-76,2%
%	3,94%	**0,94%**		
TOTAL RESEAU				
Total	409 337	**411 912**	2 575	0,6%
au-delà des seuils	25 088	**5 416**	-19 672	-78,4%
%	6,13%	**1,31%**		

(*) Le décret du 24/12/2007, modifié par arrêté du 18/02/2010, précise que :
"coupure longue" : interruption de l'alimentation électrique est supérieure à 3 minutes
"coupure brève" : interruption de l'alimentation électrique entre 1 seconde et 3 minutes

Dans le Puy-de-Dôme, il n'y a pas de différenciation géographique au sens du décret de 2007. En conséquence, sera réputé mal alimenté tout utilisateur subissant par année plus de 6 coupures longues ou plus de 35 coupures brèves, ou encore tout utilisateur pour lequel la durée annuelle cumulée des coupures longues est supérieure à 13 heures.

LES COUPURES

La continuité se mesure par le temp moyen de coupure par usager.

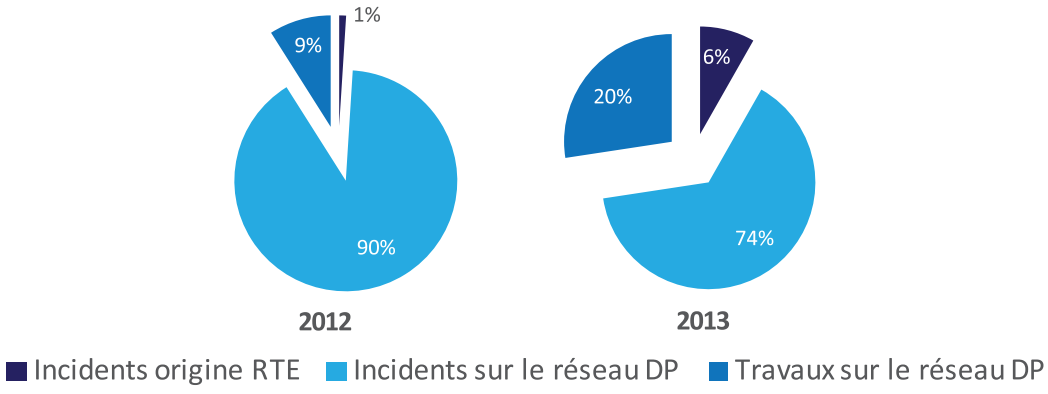
La qualité de desserte, tant en continuité (interruptions de fourniture) qu'en tenue de tension (écart de tension) est liée à la structure du réseau de distribution et aux conditions météorologiques :

- le réseau HTA a un impact fort sur la durée moyenne de coupure en raison du nombre de clients qu'il dessert, de sa sensibilité aux aléas climatiques et de la typologie des " départs " (longueur et structure, accessoires ...)
- la proportion de fils nus de faible section du réseau BT nécessite de poursuivre les travaux de résorption

Durée moyenne totale annuelle de coupure par usager BT

Durée des coupures par origine (heure et minutes)	2012	2013	variation	
Incidents origine RTE	0h02	0h03	0h01	33,2%
Incidents sur le réseau DP	2h25	0h43	1h42	-70,1%
Travaux sur le réseau DP	0h14	0h12	-0h02	-15,5%
Toutes causes confondues	2h41	2h49	0h08	5%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels	2h41	0h58	1h43	-64%

Répartition de la durée des coupures par origine



Coupures liées à des incidents	2012	2013
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	5,3	4,7
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	4,7	4
Nombre de coupures sur incident réseau	1 517	1 608
longues : plus de 3 minutes	914	799
brèves : 1 seconde à 3 minutes	603	809

Coupures pour travaux	2012	2013
Nombre total de coupures	912	803
réseau BT	300	308
réseau HTA	612	495
Temps moyen en minutes	**14**	**12**

LA CONCESSION

CONTRÔLE

Propriétaire du réseau de distribution d'électricité basse et moyenne tension, le SIEG au nom des 470 communes du Puy-de-Dôme a concédé à ERDF et EDF les missions de développement et d'exploitation de ce réseau et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

En tant que concessionnaire, ERDF doit entretenir le réseau, assurer son renouvellement et offrir une électricité de qualité à tous les habitants du Puy-de-Dôme.

Le SIEG veille à ce qu'il respecte ses engagements signés dans le cahier des charges de concession et il exerce un contrôle annuel et quotidien.

Contrôle au quotidien

Demandes des usagers, collectivités et particuliers (20 dossiers)

Etudiées et traitées en relation avec le concessionnaire, elles concernent différents domaines d'intervention :

- Qualité de l'électricité :
 - chutes de tension
 - coupures
 - pannes HTA

 ▶ *demande à ERDF de vérification et d'intervention*
- Sécurité / Vétusté ▶ *demande à ERDF d'intervention ou programmation de travaux (SIEG ou ERDF)*
- Déplacements d'ouvrages ▶ *conseils techniques et respect de la réglementation et des usages*
- Facturation / Relève / Chiffrages travaux ▶ *Etude et conseils de travaux*

Dossiers Article 2 / Article 3 - Autorisation de construire et déplacement d'ouvrages (34 dossiers)

Toutes les demandes d'autorisation de construire du concessionnaire, travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, et les demandes de déplacements d'ouvrages, liés ou non à des travaux de voirie, sont examinées.
Cette étude permet de contrôler les conditions dans lesquelles ERDF réalise les travaux, d'apporter des recommandations techniques et d'engager des travaux coordonnés entre ERDF et le SIEG.

Contrôle annuel

Conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire, représenté par le distributeur ERDF et le fournisseur EDF, est présenté chaque année au bureau du SIEG.
L'analyse de ce document permet de :

- contrôler l'état de la distribution d'électricité sur la concession,
- veiller au respect de l'application des clauses du cahier des charges,
- définir des axes de progrès avec le concessionnaire.

Le CRAC 2013 a été présenté au SIEG le 30 juin 2014.

LES FAITS MARQUANTS

FACE, ACTUALITÉ TARIFAIRE, ÉVÈNEMENTS, ...

JANVIER

Nouvelle adhésion

Deux nouvelles collectivités ont transféré la compétence éclairage public au SIEG : le SIVOM de la Couze Pavin et la communauté de communes du Pays d'Ambert.

CSPE - Contribution au Service Public de l'Electricité

Le gouvernement a décidé de limiter, conformément à la loi, la hausse de la CSPE à 3 € / MWh, ce qui porte sa valeur à 13,5 € / MWh après l'augmentation intervenue le 1er juillet 2012. Dans un communiqué, le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a précisé que cette hausse conduirait à « une augmentation de 2,5 % des factures, soit environ 15 € par an et par ménage en moyenne ».

CAS FACE - Aide à l'électrification rurale

Le 16 janvier, publication au JO du décret n°3013-46 relatif aux aides pour l'électrification rurale. Ce décret définit les règles de gestion et de répartition des aides versées aux collectivités dans le cadre du compte d'affectation spéciale (CAS) institué par l'article 7 de la loi du 28 décembre 2011. Dès le 1er janvier 2015, le nouveau classement des communes éligibles aux aides du FACE sera en vigueur modifiant le périmètre initialement défini par la circulaire interministérielle agriculture/industrie du 22 avril 1971.

FÉVRIER

TURPE - Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité

Le 5 février, dans sa consultation publique, la CRE a proposé un nouveau dispositif tarifaire pour la période du 1er août 2009 au 31 juillet 2013, qui se substitue au TURPE 3 annulé par le Conseil d'État le 28 novembre 2012. La CRE a précisé que l'approche retenue serait conforme aux conclusions de la décision du Conseil d'État. Par ailleurs, elle va mener des travaux complémentaires pour proposer une méthodologie pour la rémunération des opérateurs fondée sur la valeur de leurs actifs plutôt que sur celles de leurs passifs. Cette méthodologie rapprochera le cadre économique de l'activité d'ERDF de celui de ses homologues européens, favorable aux investissements et à l'efficacité opérationnelle du distributeur.

Rapport de la Cour des comptes

«Les concessions de distribution d'électricité : une organisation à simplifier, des investissements à financer»

Le 12 février, publication du rapport public annuel de la Cour des comptes qui comprend un chapitre relatif à la distribution d'électricité intitulé «Les concessions de distribution d'électricité : une organisation à simplifier, des investissements à financer». Le rapport rappelle les vertus du modèle actuel (exploitation unifiée, optimisation des coûts, péréquation tarifaire) et reconnaît la nécessité de poursuivre la hausse des investissements, engagée par ERDF depuis 2005. Il note également le bon niveau de la qualité de l'électricité en France, «meilleure que dans des pays européens comparables». La Cour a formulé un certain nombre de recommandations et de pistes d'amélioration qu'ERDF s'est engagée à instruire au plus tôt, en collaboration avec les pouvoirs publics et les autorités concédantes.

LES FAITS MARQUANTS

FACE, ACTUALITÉ TARIFAIRE, ÉVÈNEMENTS, ...

MARS

TRV - Tarifs Réglementés de Vente de l'Electricité

Le 15 mars, le gouvernement a publié au Journal Officiel l'arrêté du 14 février 2013 fixant les TRV de l'électricité pour la période comprise entre le 15 août 2009 et le 13 août 2010. Ce nouvel arrêté corrige celui du 13 août 2009 annulé par le Conseil d'État le 22 octobre 2012. Les corrections apportées sont essentiellement des dispositions techniques. Elles n'auront pas d'effets sur les factures d'électricité pour les ménages et impliqueront pour certaines entreprises un remboursement en leur faveur de quelques euros.

Création du GIE ACODE

Le décret du 1er décembre 2011 et son arrêté du 14 janvier 2013 imposent aux maitres d'ouvrage de faire établir un contrôle technique des ouvrages électriques réalisés par leurs soins. Le Groupement d'Intérêt Economique ACODE a été créé le 1er mars 2013 afin d'assurer une indépendance fonctionnelle nécessaire pour l'établissement de ces contrôles.

AVRIL

Avenant au cahier des charges de concession : Protocole PCT

Signé le 9 avril 2013 par le SIEG, ERDF et EDF, cet avenant adapte et reconduit jusqu'en 2015 le protocole initial.

JUIN

Inventaire du FACE

Cet inventaire 2013 sert de base aux dotations du CAS FACE au SIEG pour les travaux d'électrification rurale des années 2014 et 2015. Il permet d'identifier notamment le nombre de clients mal alimentés qui a d'ailleurs fait l'objet d'une forte divergence d'appréciation entre le Syndicat et le concessionnaire.

JUILLET

Eclairage nocturne

A partir du 1er juillet, application de l'arrêté relatif à l'éclairage nocturne visant à limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergies

Les façades des bâtiments ne peuvent être éclairées avant le coucher du soleil et doivent être éteintes au plus tard à 1 heure du matin. D'autres dispositions concernent également les vitrines des magasins de commerce ou d'exposition ainsi que les locaux à usage professionnel.

AOUT

TRV - Tarifs Réglementés de Vente

A compter du 1er août, les TRV électricité augmentent de 3,6 % HT en moyenne.

LES FAITS MARQUANTS

FACE, ACTUALITÉ TARIFAIRE, ÉVÈNEMENTS, ...

SEPTEMBRE

Congrès FNCCR

Le SIEG a participé au 35ème congrès national organisé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à Montpellier du 17 au 19 septembre.



Protocole FNCCR/ERDF

Au cours du congrès, la FNCCR et ERDF ont signé un protocole d'accord national visant à renforcer les relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire ERDF afin améliorer la qualité de la distribution d'électricité auprès des usagers.

Le SIEG et ERDF ont engagé des discussions en vue d'une déclinaison locale de ce protocole et de la rédaction d'un avenant au cahier des charges de concession.

OCTOBRE

Carrefour des Maires et des Elus d'Auvergne

Le SIEG a renouvelé sa présence à la 5ème édition du Carrefour des Maires et des Élus d'Auvergne les 18 et 19 octobre 2013 à la Grande Halle d'Auvergne : en qualité d'exposant et en organisant son assemblée générale sur le salon.





SIG - Système d'Information Géographique

Le SIEG s'est doté d'un système d'information géographique (SIG) en vue d'établir une cartographie des réseaux d'éclairage public. Après avoir recensé les foyers lumineux des collectivités, les éléments ont été transcrits dans l'application et la mise en test du signalement de panne « en ligne » a été réalisée avec une dizaine de collectivités. Cet outil sera déployé, au cours du 1er semestre 2014, avec chaque collectivité qui pourra ainsi accéder à la déclaration des pannes du parc d'éclairage public présent sur son territoire.

LES FAITS MARQUANTS

FACE, ACTUALITÉ TARIFAIRE, ÉVÈNEMENTS, ...

NOVEMBRE

Tarifs Sociaux de l'Energie

Par décret du 15 novembre, les tarifs sociaux de l'énergie sont étendus à de nouveaux bénéficiaires et ils peuvent être proposés par l'ensemble des fournisseurs.

Episode neigeux

Les chutes de neige sur la période du 20 au 26 novembre ont entraîné des incidents et des coupures sur le réseau de distribution. ERDF dénombre 65 000 usagers privés d'électricité dans le Puy-de-Dôme. Cet épisode confirme l'extrême sensibilité du réseau aux aléas climatiques et la nécessité de réaliser des investissements qui permettront de le renforcer.

Les intempéries ont indirectement causé la mort d'un technicien d'ERDF, appelé en renfort pour réparer des lignes électriques.





DÉCEMBRE

Conférence loi NOME

L'article 21 de la loi NOME prévoit l'organisation annuelle d'une conférence départementale placée sous l'autorité du Préfet, et réunissant l'ensemble des maîtres d'ouvrage investissant sur le réseau de distribution publique d'électricité, basse et moyenne tension.

La conférence dans le Puy-de-Dôme a eu lieu le 12 décembre 2013 dans les locaux de la DREAL.

ERDF et le SIEG ont présenté conjointement l'organisation et l'état actuel de la concession, chacun présentant ses investissements sur la période 2010/2012.

Le SIEG a dressé le bilan financier, technique et qualitatif de ces investissements. ERDF a exposé le diagnostic qualité partagé avec le SIEG Les 2 partenaires ont alors présenté leurs prévisions de programmes 2013/2014 après avoir précisé leurs axes stratégiques respectifs d'investissement.

LES TRAVAUX 2 GRANDES CATÉGORIES

ÉLECTRIFICATION RURALE (ER)

Ces travaux portent sur le réseau de distribution publique d'électricité concédée à ERDF.

EXTENSION

Le SIEG réalise les extensions du réseau dans les zones rurales et certaines zones urbaines pour les communes de type B et C : alimentation de constructions neuves, lotissements, zones artisanales,...

La quasi-totalité de ces travaux est réalisée en technique souterraine.

RENFORCEMENT

La qualité de desserte en électricité passe par une bonne tenue de la tension délivrée aux bornes des compteurs. Or, la multiplication des branchements neufs, le raccordement des nouvelles constructions, l'augmentation des puissances souscrites peuvent entraîner une saturation des réseaux existants qui exige des programmes de renforcement.
Sur les communes de type C, le SIEG assure la maîtrise d'ouvrage des renforcements :

- augmentation de la section des conducteurs BT
- remplacement des conducteurs nus par des câbles torsadés
- augmentation de la puissance des postes de transformation
- création de nouveaux postes de tranformation, au plus près des charges électriques

Pour assurer le financement de ces travaux de renforcement, le SIEG mobilise les ressources du CAS FACE.

ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP)

TRAVAUX NEUFS

Le SIEG assure la réalisation des travaux d'éclairage public des communes et EPCI qui lui ont confié la compétence optionnelle.
Le syndicat réalise aussi des travaux sous mandat pour le compte de lotisseurs et aménageurs privés ou publics/privés.

ENTRETIEN

Le Syndicat assure la maintenance préventive ou curative des intallations existantes et veille au renouvellement et à l'optimisation de ces installations et réseaux sur le territoire des collectivités ayant choisi cette option lors du transfert de compétence.

TRAVAUX LIÉS AUX PETITS TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION

Le Syndicat continue à assurer la mise en place des fourreaux de réservation pour l'éclairage public dans le cadre des extensions de réseau BT.

LES TRAVAUX

LE FACE

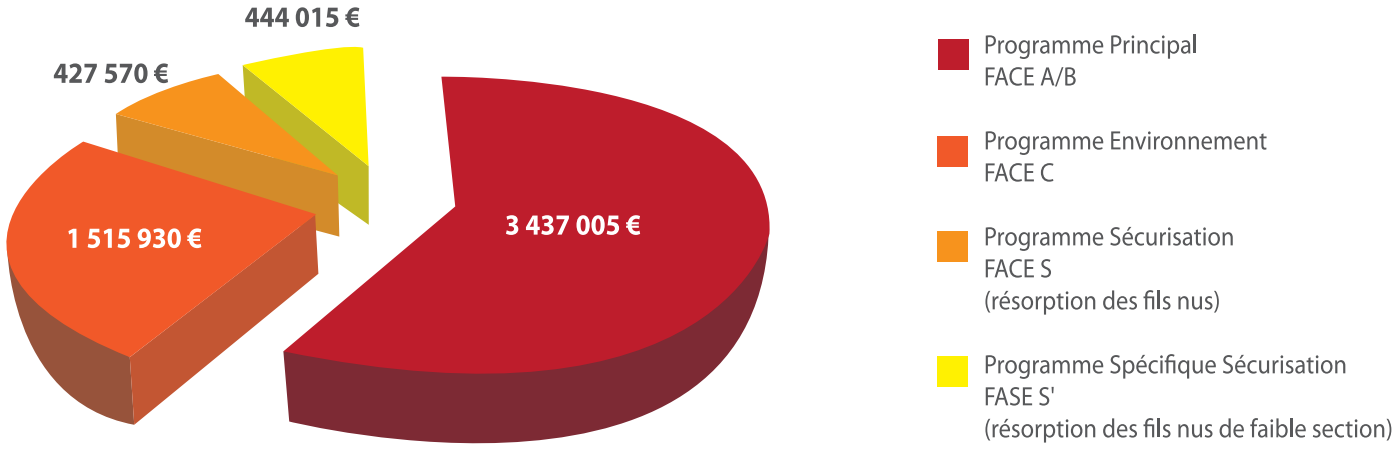
Les travaux d'Electrification Rurale portant sur le réseau de distribution publique d'électricité concédée à ERDF sont financés en partie par le FACE.

Le conseil du FACE s'est réuni le 6 février 2013 pour arrêter le montant des différents programmes de travaux d'électrification rurale à financer au titre de l'année 2013.

A savoir, pour notre département un montant de 5 824 520 € réparti de la manière suivante :

	2012	**2013**	variation	
Programme Principal FACE A/B	3 454 945 €	**3 437 005 €**	-17 940 €	-0,5%
Programme Environnement FACE C	1 645 995 €	**1 515 930 €**	-130 065 €	-7,9%
Programme Sécurisation FACE S (résorption des fils nus)	436 540 €	**427 570 €**	-8 970 €	-2,1%
Programme Spécifique Sécurisation FACE S' (résorption des fils nus de faible section)	433 550 €	**444 015 €**	10 465 €	2,4%
	5 971 030 €	**5 824 520 €**	**-146 510**	**-2,5%**

Dotation FACE 2013
département du Puy-de-Dôme



LES TRAVAUX

LES PROGRAMMES

ÉLECTRIFICATION RURALE (ER)

Extension et renforcement de réseau, supression de postes de transformation

PROGRAMME FACE A/B - Principal
Programme 2013 : 3 592 k€ - (2012 : 3 581 k€)
90 dossiers traités - coût moyen par opération : 40 k€

	POSTES	HTA *mètres*	BT *mètres*			
			fils nus	Souterrain	Torsadé	Façade
Dépose	15	1 441	10 430		12 335	0
Pose	24	4 955		16 490	4 894	150



La méthode de répartition du programme "principal" a pour objectif d'appréhender le volume des besoins de renforcement des réseaux de distrubution d'électricité en zone rurale et d'aboutir à une approche homogène des coûts unitaires de renforcement entre les départements.

Calcul de répartition :

80 % au prorata du coût total de résorption des DMA soit :

coût = long DMA x coût moyen du km de réseau renforcé + nombre DMA x 1/3 coût moyen d'un poste

20 % basés sur l'évolution des puissances souscrites de la zone ER et la longueur totale du réseaux ER du département. Une majoration est prévue pour les départements comptant des communes classées haute montagne.

Effacement de réseau et intégration des ouvrages



PROGRAMME FACE C - Environnement
Programme 2013 : 1 680 k€ - (2012 : 1 795 k€)
37 dossiers traités - coût moyen par opération : 45 k€

	POSTES	HTA *mètres*	BT *mètres*			
			fils nus	Souterrain	Torsadé	Façade
Dépose	3	747	76		7 665	
Pose	3	1 260		8 964		35

Ce programme est consacré en priorité aux effacements des réseaux aux abords des monuments historiques et des sites protégés accompagnant les demandes d'enfouissement des communes.

L'enveloppe est calculée en fonction du kilométrage de lignes BT aériennes (70%) et le montant du financement sur fonds propres des collectivités aux travaux environnement (30%).

LES TRAVAUX

LES PROGRAMMES

Sécurisation de réseau BT : résorption fils nus

PROGRAMME FACE S/S' - Sécurisation
Programme 2013 : 996 k€ - (2012 : 912 k€)
20 dossiers traités - coût moyen par opération : 25 k€

	POSTES	HTA *mètres*	BT *mètres*			
			fils nus	Souterrain	Torsadé	Façade
Dépose	3	56	7 098		1 333	0
Pose	5	740		3 666	4 788	100



Cette tranche sécurisation vise à l'éradication des réseaux en fils nus.
L'enveloppe est calculée en fonction de la longueur des réseaux et de la densité des clients desservis.
Pour les fils nus de faible section, la répartition est faite au prorata du kilométrage du réseau.

Intégration des ouvrages dans l'environnement



PROGRAMME ENVIRONNEMENT
Programme 2013 : 1 000 k€ - (2012 : 1 100 k€)
20 dossiers traités - coût moyen par opération : 50 k€

	POSTES	HTA *mètres*	BT *mètres*			
			fils nus	Souterrain	Torsadé	Façade
Dépose	3	1 949	548		3 400	
Pose	3	1 522		5 700	127	

Au titre de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession (intégration des ouvrages dans l'environnement), le Concessionnaire doit contribuer, à raison de 40% du coût hors taxe, au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIEG aux fins d'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.

Effacement des réseaux aériens / Enfouissement des lignes basse et moyenne tension

PROGRAMME DEPARTEMENTAL
Programme 2013 : 2 800 k€ - (2012 : 2 900 k€)
40 dossiers traités - coût moyen par opération : 70 k€

	POSTES	HTA *mètres*	BT *mètres*			
			fils nus	Souterrain	Torsadé	Façade
Dépose	5	518	2 859		13 169	0
Pose	5	638		17 387	106	0



Ce programme, défini par le Syndicat, accompagne les travaux d'aménagement de bourg et de travaux en traverse, les aménagements esthétiques aux abords des monuments historiques et dans les zones d'intérêt touristique qui méritent une mise en valeur.

LES TRAVAUX

LES PROGRAMMES

Modernisation des réseaux

PROGRAMME CABINES HAUTES

Programme 2013 : 1 000 k€ - (2012 : 1 000 k€)

Supression de 16 cabines soit un coût moyen par opération de 66 k€

	POSTES	HTA *mètres*	BT *mètres*			
			fils nus	Souterrain	Torsadé	Façade
Dépose	16	1 515	1 641		862	0
Pose	15	2 258		2 967	679	0



Ce programme concerne la convention SIEG/Conseil Général pour le remplacement des 512 postes HTA/BT dits "cabines hautes" recensés.
Le Conseil Général ayant revu fortement à la baisse sa contribution financière aux travaux d'effacement des réseaux et des postes cabines hautes, une nouvelle programmation financière a été signée en 2012 pour les années 2013 à 2015.
Fin 2013, il reste encore 102 cabines hautes à déposer : 21 cabines ont été déposées dont 16 dans le programme cabines hautes.

Raccordement des consommateurs

36 kVA < puissance < 250 kVA

PROGRAMME HORS PROGRAMME

Programme 2013 : 2 636 k€ - (2012 : 3 700 k€)

68 dossiers traités - coût moyen par opération : 39 k€

Mis en place dans le cadre de l'application du protocole PCT (Part Couverte par le Tarif), ce programme concerne plus particulièrement les lotissements privés ou communaux, les Zones d'Activité et les habitats groupés.

puissance < 36 kVA

PROGRAMME PETITS TRAVAUX

Programme 2013 : 2 120 k€ - (2012 : 1970 k€)

195 dossiers traités - coût moyen par opération : 11 k€

Ce programme concerne l'alimentation de constructions nouvelles, de bâtiments agricoles et d'élevage, et les extensions pour besoins communaux.

Travaux en coordination avec France Telecom

Enfouissement des réseaux

PROGRAMME TRAVAUX CONNEXES

Programme 2013 : 1 090 k€ - (2012 : 1 000 k€)

128 dossiers traités - coût moyen par opération : 8.5 k€

Ce programme concerne la Convention SIEG/Département/France Telecom qui prévoit que les chambres de tirage posées sur le Domaine Public et les tampons fonte de fermeture soient fournis par France Telecom. Leur pose est sous la maîtrise d'ouvrage du SIEG et le génie civil, réalisé par le Syndicat, est remboursé par les communes au titre des travaux connexes non subventionnés.



Extension des réseaux

PROGRAMME France Telecom

Programme 2013 : 153 k€ - (2012 : 167 k€)

136 dossiers traités - coût moyen par opération : 1,1 k€

Ce programme concerne la convention SIEG/France Telecom pour l'extension coordonnée en souterrain des ouvrages de communications électroniques de France Telecom lors de l'extension du réseau d'électricité pour la desserte de nouvelles parcelles dans le département.

LES TRAVAUX

LES PROGRAMMES

ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP)

Equipement de matériel EP, de sécurisation des réseaux, d'extension

PROGRAMME TRAVAUX NEUFS EP

Programme 2013 : 10 000 k€ - (2012 : 9500 k€)

469 opérations réalisées :

- **411 dossiers Eclairage Public**
- **25 dossiers pour des lotissements privés sous mandat**
- **33 dossiers relatifs à des opérations non éligibles à la Redevance R2**

Plusieurs opérations spécifiques composent cette activité :

- éclairage de voies, carrefours, places, parkings
- éclairage lié aux extensions
- travaux nécessités par les effacements de réseaux dans les bourgs
- feux de signalisation
- éclairage des installations sportives (stades et terrains exterieurs, zones ludo-sportives intérieures)



PROGRAMME EPI

Programme 2013 : 220 k€ - 118 dossiers

Requalification des motifs d'illumination en tubes lumineux Led

Entretien et maintenance du matériel EP



PROGRAMME ENTRETIEN EP

Programme 2013 : 5 117 k€ - (2012 : 6500 k€)

Ce programme se répartit sur 5 postes :

- entretien curatif	1 596 k€
- entretien préventif	1 102 k€
- entretien feux tricolores	117 k€
- illumination festives	1 831 k€
- sinistres candélabres	471 k€

Travaux d'éclairage liés aux petits travaux d'électrification

PROGRAMME ECLAIRAGE PETITS TRAVAUX

Programme 2013 : 150 k€ - (2012 : 110 k€) - 161 opérations réalisées

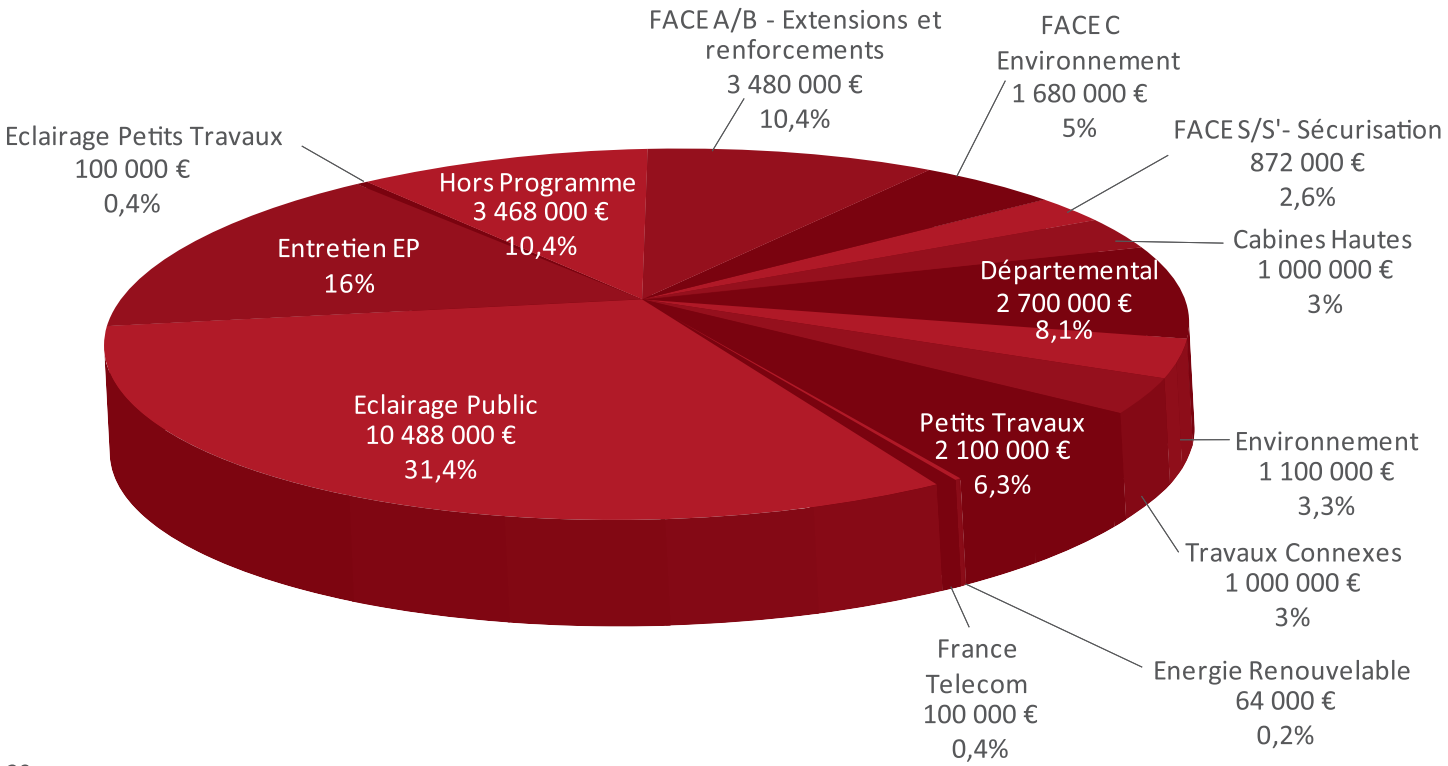
Programme spécifique dédié à la mise en place des fourreaux de réservation pour l'éclairage public dans le cadre des extensions de réseau BT.

LES TRAVAUX

LE BUDGET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2013

Programmes	2012	2013	variation	
FACE A/B - Extensions et renforcements	3 581 000 €	**3 480 000 €**	-101 000 €	-2,8%
FACE C - Environnement	1 795 000 €	**1 680 000 €**	-115 000 €	-6,4%
FACE S/S' - Sécurisation	912 000 €	**872 000 €**	-40 000 €	-4,4%
Cabines Hautes	1 000 000 €	**1 000 000 €**	0 €	0,0%
Départemental	2 900 000 €	**2 700 000 €**	-200 000 €	-6,9%
Environnement	1 100 000 €	**1 100 000 €**	0 €	0,0%
Travaux connexes	1 000 000 €	**1 000 000 €**	0 €	0,0%
Petits Travaux	1 800 000 €	**2 100 000 €**	300 000 €	16,7%
Energie Renouvelable	64 000 €	**64 000 €**	0 €	0,0%
France Telecom	126 000 €	**150 000 €**	24 000 €	19,0%
Eclairage Public	9 500 000 €	**10 488 000 €**	988 000 €	10,4%
Entretien EP	6 500 000 €	**5 200 000 €**	-1 300 000 €	-20,0%
Eclairage Petits Travaux	100 000 €	**120 000 €**	20 000 €	20,0%
Hors programme FACE (ZAC, lot.,…)	4 000 000 €	**3 468 000 €**	-532 000 €	-13,3%
	34 378 000 €	**33 422 000 €**	-956 000 €	**-2,8%**



LES FINANCES

SERVICE FINANCIER

Le service financier est en charge chaque année de l'exécution du budget qui, en 2013 a été voté pour 52 M€ de dépenses réelles et une réalisation à 82% soit 42,6 M€. Ce qui se traduit par le traitement de 1441 mandats (+2% par rapport à 2012) et 2829 titres de recettes (+5% par rapport à 2012). Avec une répartition en investissement de 51% des mandats et 56% des titres de l'année. Les paiements (40% des mandats), sont consacrés aux remboursements des travaux à la SEMELEC 63, ce qui représente 36,4 M€ (avance comprise).
En 2013, le SIEG a reçu 419 demandes de remboursements, pour un montant moyen de 76900€, le remboursement des travaux représente en moyenne 2,7 M€ mensuel soit 35 demandes à traiter par mois (vérifications des coefficients, antériorités d'acomptes, compléments de pièces justificatives et mandatement).
Chaque année le service réalise au minimum cinq étapes budgétaires. Qui sont :

- le compte administratif de l'année précédente
- trois décisions modificatives pour s'ajuster au plus près de la réalisation des AP/CP votées
- le débat d'orientation budgétaire
- le budget primitif de l'année suivante

PART COUVERTE PAR LE TARIF (PCT)

Le traitement de la PCT a nécessité la vérification de 207 dossiers et l'établissement de 12 états correspondants pour ERDF et le FACE.

DOTATION DU FACE

En 2013, pour simplifier la création des états nécessaires aux demandes d'avances et solde des dotations, le service a conçu et suivi la mise en place de nouvelles fonctionnalités dans l'applicatif logiciel de gestion des travaux.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

L'élaboration de l'état nécessaire à la perception du FCTVA implique un important travail de mise à jour et renseignement des mandats d'investissement de l'année soit 670 écritures.

MAINTENANCE / ENTRETIEN EP

Malgré l'importance en amont du travail des techniciens de SEMELEC 63 préalable à la finalisation du calcul de la cotisation annuelle de chaque collectivité, le traitement administratif et comptable a nécessité une forte implication du service financier. En effet l'appel à cotisation est transmis aux adhérents au plus tôt dès le mois de juin, et il nécessite toujours des relances et ajustements sur les inventaires contradictoires, 516 titres doivent être produits pour ce service.

TCFE

Chaque trimestre la TCFE nécessite un traitement particulier. Le pointage des fournisseurs ayant versé, l'identification de la répartition des reversements TCFE communale et départementale, et l'élaboration des états trimestriels justificatifs de perception et reversement aux communes concernées.

NOUVELLES NORMES ET EVOLUTIONS

Au cours de l'année plusieurs évolutions à l'applicatif logiciel de gestion des travaux ont été mises en œuvre, et ont nécessité la participation aux réunions d'élaboration et au suivi des mises en place :

- Mise en place du contrôle des ouvrages (GIE ACODE)
- Changement de taux de TVA au 1er janvier 2014
- Mise en place de la norme SEPA au 1er février 2014 qui a impliqué l'anticipation de la mise à jour des tiers.
- Premières réunions de travail sur la mise en œuvre du PESV2, norme d'échanges entre la paierie départementale et le service financier, qui va nécessiter en 2014 des évolutions importantes coté matériel et logiciel pour la production de flux dématérialisés.
- Premières réunions sur le thème de l'archivage électronique.

LA GESTION DU QUOTIDIEN

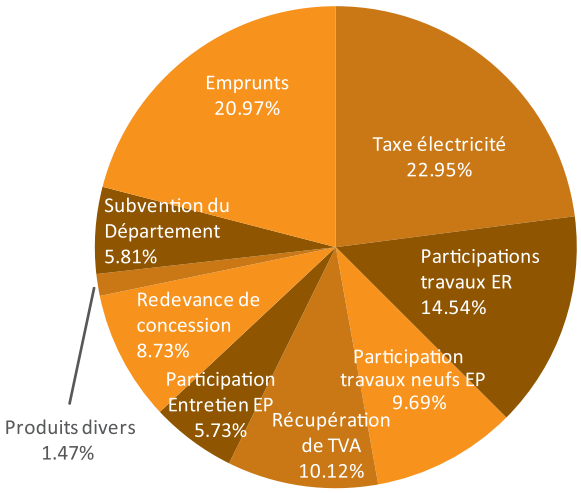
Pour mémoire, il appartient également au service d'élaborer les payes (5 agents et 5 élus), de veiller quotidiennement à la gestion de la trésorerie, d'organiser les consultations financières nécessaires, de préparer délibérations et arrêtés du Président qui concernent les finances, et de transmettre aux communes et EPCI l'extrait des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées par le SIEG sur leur territoire.

LES FINANCES

RECETTES

Bilan Financier du SIEG
Compte Administratif 2013

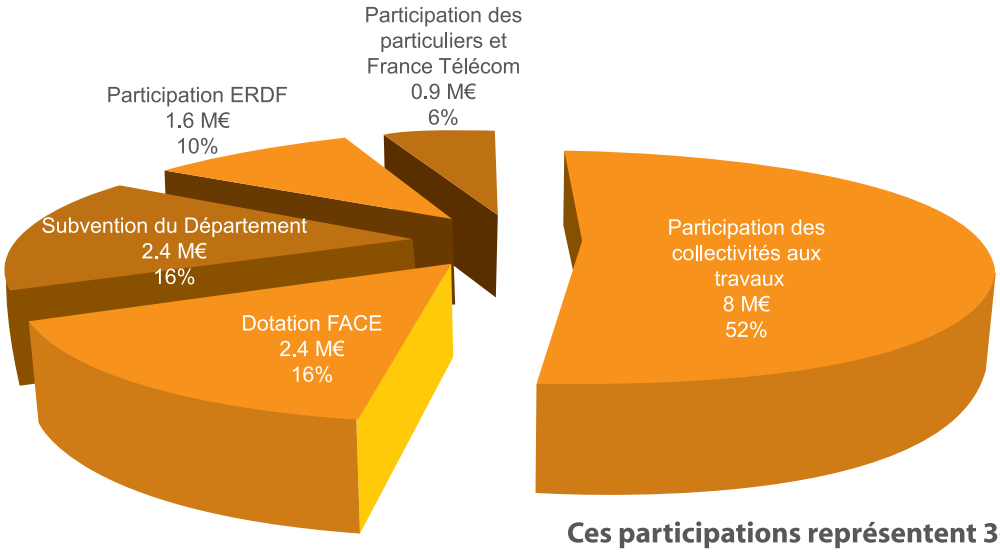
RECETTES 2013



Recettes réelles en €		
Taxe électricité	9 818 263,47	22,95%
Participations travaux ER	6 222 526,05	14,54%
Participations travaux neufs EP	4 145 108,10	9,69%
Récupération de TVA	4 329 556,87	10,12%
Participation Entretien EP	2 450 311,10	5,73%
Redevance de concession	3 734 135,81	8,73%
Produits divers (dont rmbt avances à SEMELEC)	627 441,36	1,47%
Subvention du Département	2 485 000,00	5,81%
Emprunts	8 970 000,00	20,97%
Total	***42 782 342,76***	100%

Les recettes du SIEG proviennent de la taxe sur l'électricité, la redevance de concession, de la part couverte par le tarif sur les travaux de raccordement, des dotations du programme FACE et du programme "Article 8" du cahier des charges de concession, d'une subvention du département dans le cadre d'une convention triennale, des cotisations de ses adhérents, des participations des collectivités et des tiers aux travaux engagés par le Syndicat.

Les participations sur travaux



Ces participations représentent 36% des recettes. Elles concernent :
- les travaux ER
- la subvention du département
- les travaux neufs EP
- l'entretien EP

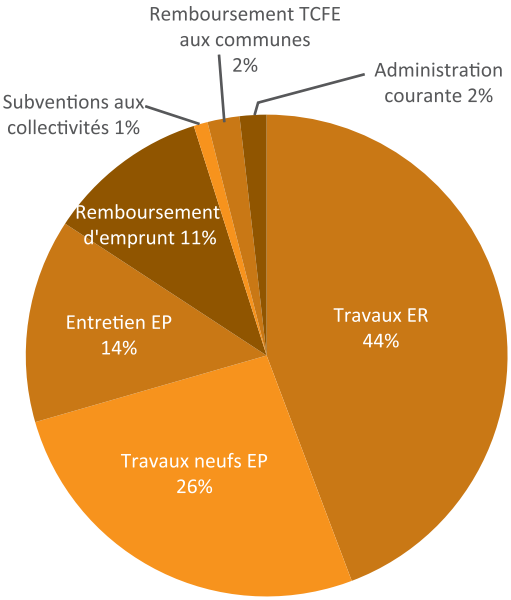
Répartition des recettes réelles de fonctionnement et d'investissement.
Les mouvements d'ordre et l'affectation du résultat (cpte 1068) sont neutralisés.

LES FINANCES

DÉPENSES

Bilan Financier du SIEG
Compte Administratif 2013

DÉPENSES 2013



Recettes réelles en €		
Travaux ER	17 544 385.71	44.25%
Travaux neufs EP	10 422 170.66	26.29%
Entretien EP	5 424 499.69	13.68%
Remboursement d'emprunts	4 316 285.70	10.89%
Subventions aux collectivités	370 152.42	0.93%
Remboursement TCFE aux communes	853 921.62	2.15%
Administration courante	713 963.77	1.80%
Total	***39 645 379.57***	100,00%

Les dépenses du SIEG sont consacrées pour 85 % à la réalisation des travaux :

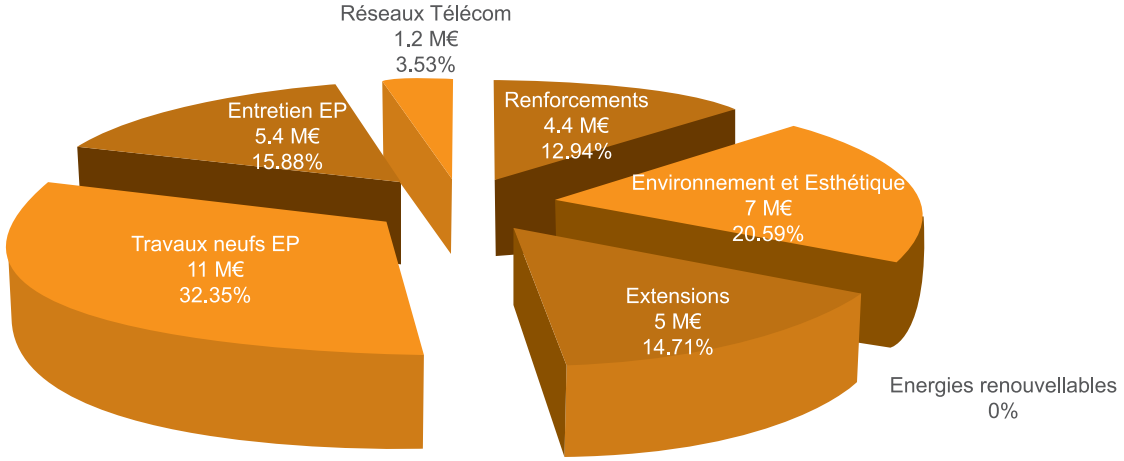
- électrification rurale (ER)
- éclairage public (EP)
- entretien éclairage public

Les 15 % complémentaires concernent :

- 1.6 % de frais de fonctionnement du SIEG
- 0.8 % de subvention directes versées pour le remboursement de 10 % du montant des travaux EP et 40% des travaux esthétiques effectués par la communes urbaines en 2011
- 2 % de remboursement de la TCFE aux communes de Beaumont, Châtel-Guyon, Cournon d'Auvergne, Issoire et Saint-Eloy-les-Mines
- 10.1 % de remboursement d'emprunts

Les travaux sont financés par les cotisations, participations, récupération de TVA, TCFE, subvention du département et emprunts.

Les dépenses sur travaux



ACTES ADMINISTRATIFS

COMITÉ SYNDICAL

COMITÉ SYNDICAL DU 23 MARS 2013

Délibérations

- Vote du Compte Administratif 2012
- Approbation du Compte de Gestion
- Affectation des Résultats 2012
- Décision Modificative au budget 2013 : DM 1
- Avenant au cahier des charges de concession : Protocole PCT
- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité : actualisation du coefficient au 01.01.2014
- Rétrocession des anciens terrains de poste inexploitables
- Adhésion au SIEG de Saint-Eloy Communauté pour le transfert de la compétence optionnelle EP
- Motion du Comité Syndical : conséquences pour l'autorité concédante de la révision par ERDF de la durée de vie des canalisations basse tension torsadées de la concession
- Participation à la consultation du Centre de Gestion pour un contrat d'assurance des risques statutaires

Présentation

- FACE 2013 : Conseil du 6 février 2013, dotation dans le Puy-de-Dôme et Décret du 14 janvier 2013
- Programme prévisionnel Electrification Rurale 2013
- Fusion des communautés de communes « Billom Saint-Dier » et « Vallée du Jauron »
- Directive européenne concession - contrats de concession : quelles modifications prévisibles avec le projet de Directive Européenne ?
- Débat National sur la Transition Energétique
- Loi BROTTES visant à instaurer une tarification progressive de l'énergie, à préparer la transition vers un système énergétique sobre et à porter diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes.
- Compteurs communicants
- TURPE 3 : consultation publique de la CRE sur le nouveau TURPE 3

COMITÉ SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2013

Débat d'Orientation Budgétaire 2014

Délibérations

- Maintenance du parc Eclairage Public et des feux tricolores
- Prise en charge des extensions BT en domaine public sous maîtrise d'ouvrage du SIEG
- Décision Modificative n° 2
- Signature de l'avenant à la Convention de Mandat SIEG/SEMELEC 63
- Vente des locaux de la rue Gourgouillon : le poste de transformation et la servitude nécessaire à son exploitation
- Rétrocession de l'installation de production d'énergie photovoltaïque située au col des Supeyres
- Mandats spéciaux du Président au titre de l'exercice 2013
- Révision des loyers

ACTES ADMINISTRATIFS

COMITÉ SYNDICAL

Présentation

- Point sur l'avancement des programmes vs AP votées : ER - EP - Entretien EP - EPI (Illuminations)
- Programme Electrification Rurale 2013
- Attribution du marché à procédure adaptée Energie Renouvelable 2013 : Alimentation du Buron de la Loubeyre par générateur photovoltaïque sur la commune de La Godivelle
- Programme Eclairage Public 2013
- Signature de l'avenant au contrat de concession SIEG/ERDF : accord PCT
- Adhésion au SIEG de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy
- Rapport sur l'inventaire Electrification Rurale 2013
- Rapport des représentants du SIEG au Conseil d'Administration de SEMELEC 63

COMITÉ SYNDICAL DU 7 DÉCEMBRE 2013

Délibérations

- Décision Modificative n° 3
- Budget Primitif 2014
- Mise en place de 16 Autorisations de programme et crédits de paiement pour les travaux 2014
- Convention de Mandat SIEG / SEMELEC 63 - Année 2014
- Signature de l'avenant n° 4 à la Convention de Mandat 2010 SIEG/SEMELEC 63
- Signature de l'avenant au contrat de concession de distribution publique d'électricité - protocole FNCCR / ERDF du 18/09/2013
- Signature de l'avenant n°1 au Marché de travaux EREP63-2013/2016
- Frais de réception du SIEG
- Mandats spéciaux du Président au titre de l'exercice 2014
- Création d'un poste temporaire d'Agent Territorial - Service Comptabilité
- Adhésion du SIEG au pôle santé au travail du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme

Présentation

- Conférence Départementale Loi NOME

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENDA

RÉUNIONS DES SECTEURS D'ÉNERGIE

21/03/2013	PIONSAT	26/09/2013	VALLEE MOYENNE DE LA DORE
29/03/2013	PICHERANDE TAUVES-AVEZE	01/10/2013	VALLEE DE L'ANCE
		08/10/2013	RIVE DROITE DE LA SIOULE
03/04/2013	RIOM-NORD / MONS-RANDAN	11/10/2013	SAINT-GERMAIN-L'HERM
10/04/2013	SAINT-BABEL	13/11/2013	ARLANC
12/04/2013	LE VERNET-STE-MARGUERITE	15/11/2013	FORET D'AUBUSSON
26/04/2013	LE VERNET-LA-VARENNE	19/11/2013	LARODDE
14/05/2013	CHAMPAGNAT-LE-JEUNE / ST-MARTIN-D'OLLIERES	26/11/2013	SAINT-ELOY-LES-MINES
23/05/2013	PERIGNAT-ES-ALLIER	28/11/2013	RIOM-SUD
30/05/2013	ESPINASSE	02/12/2013	MOISSAT / NEUVILLE / REIGNAT
11/06/2013	PONTAUMUR	03/12/2013	HAUTE VALLEE DES COUZES
18/06/2013	SAINT-DIER-D'AUVERGNE	06/12/2013	ROCHEFORT-MONTAGNE
09/07/2013	CHATELDON	10/12/2013	LEZOUX
12/09/2013	PONTGIBAUD	23/12/2013	ARDES-SUR-COUZE

RÉUNIONS DE BUREAU

01/03/2013	25/09/2013	22/11/2013

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

23/03/2013	19/10/2013	07/12/2013

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie

Article 8 : Dans la convention de concession, cet article définit les conditions d'intégration des ouvrages dans l'environnement, pour des raisons esthétiques. Ces opérations sont couramment dénommées « enfouissement » ou « effacement » de réseau. Depuis la tempête de 1999, ces opérations sont également faites pour des raisons de sécurité. Le concessionnaire ERDF apporte une contribution financière annuelle à ces opérations.

Autorité concédante : Rôle assuré par le SIEG en confiant ses réseaux à ERDF et en contrôlant ses activités.

BF : Ballons Fluorescents = lampes aux vapeurs de mercure dont la commercialisation sera interdite à partir de 2015.

Branchement : Opération de liaison par ERDF entre le coffret en limite de parcelle et le compteur situe dans le bâtiment

BT : Basse Tension ligne électrique (230 Volts)

CCSP : Commission Consultative de Service Public

CEE : Certificat d'Economie d'Energie

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

Commune isolée : Toute commune adhérente du SIEG qui ne fait pas partie d'un Secteur Intercommunal.

Concession : Obligations résultant de la convention de concession entre l'autorité concédante (SIEG) et le concessionnaire (ERDF) pour le service public de distribution électrique, intéressant notamment les travaux et le service aux usagers

Concessionnaire : Exploitant du réseau public propriété du SIEG pour le compte des communes, ERDF

Contrôle : Une des obligations résultant de la convention de concession (article 32), assurée par l'autorité concédante (SIEG) et faisant l'objet d'un rapport annuel

CPE: Contrat de Performance Energétique

CRE : Commission de Régulation de l'Energie

CSPE : Contribution au Service Public de l'Energie

Délégué : Elu représentant sa collectivité au sein du SIEG

DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Distribution de l'électricité (service public de) : Service assuré aux administrés consistant en la distribution de l'électricité dans les réseaux de basse et moyenne tension appartenant aux communes. Les communes et les syndicats à qui elles ont délégué cette responsabilité sont responsables du bon fonctionnement de ce service public.

DMA : Départ Mal Alimenté

DT : Déclaration de Travaux

EDF : Électricité de France

Enfouissement/dissimulation : Opération consistant à enterrer les réseaux électriques, ou à les poser en façade des bâtiments.

EnR : Energie Renouvelable

EP : Eclairage Public

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ER : Electrification Rurale

ERDF : Electricité Réseau Distribution France
Concessionnaire/exploitant du réseau de distribution électrique du SIEG dans le Puy-de-Dôme

Extension Allongement du réseau électrique pour desservir une parcelle (ajout de poteaux ou passage de fils en souterrain)

FACE : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification Créé par l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936, il vise à faciliter le financement des travaux d'électrification en zone rurale. Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes des distributeurs et s'élève à environ 300 Millions d'euros par an. La loi du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie a conforté son existence dans l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FCTVA : Fonds de Compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée

Fils nus : Anciennes lignes BT non torsadées (non isolées)

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

FTTH : Fiber To The Home = fibre optique jusqu'à l'habitant

GrDF : Gaz Réseau Distribution France

HTA : Haute Tension A : Réseau électrique Moyenne Tension (20 000 Volts)

kVA : kilo Volt Ampère : mesure de la puissance électrique apparente d'une installation

kWh : kilo Watt heure = 1000 Watts produits ou consommés durant une heure

kWhc : kilo Watt crête = puissance maximale atteinte par un capteur solaire photovoltaïque avec un ensoleillement optimal

GLOSSAIRE

Lignes torsadées : Lignes isolées car réalisées en câble torsadé.

Maîtrise d'ouvrage : Dans le droit des travaux publics, la notion d'ouvrage (fait ou à faire) est très présente. La personne publique ayant la qualité de « maître d'ouvrage» décide des travaux à entreprendre avec une liberté variable. Ainsi, l'exécution des travaux d'aménagement, d'entretien ou de réparation d'ouvrages publics existants ne saurait être impunément omise ou refusée, la responsabilité du maître d'ouvrage pouvant être engagée. S'agissant des travaux neufs, il appartient au maître d'ouvrage d'apprécier ce qui doit être entrepris. Le maître d'ouvrage détermine les travaux à réaliser, après études et établissements de projets par ses services techniques, ou par des architectes ou bureaux d'études privés.

Maîtrise d'œuvre : Dans les contrats d'exécution de travaux conclus avec les maîtres d'ouvrage, s'entend de la mission de conception et d'assistance pouvant comporter l'étude de projets, la direction de l'exécution des travaux, la coordination des chantiers, la vérification du bon achèvement des travaux, le maître de l'ouvrage procédant à leur réception.

MDE : Maîtrise de la Demande d'Energie

mVA : méga Volt Ampère

mWh : méga Watt heure

NOME : Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité

PCT : Part Couverte par le Tarif

Péréquation : Application d'un même prix de service public quelle que soit la situation géographique et technique du bénéficiaire

Périmètre de concession : Territoire géographique sur lequel s'applique la convention de concession entre l'autorité concédante (SIEG) et le concessionnaire (ERDF).

Pétitionnaire : Demandeur d'un permis de construire ou d'une autorisation d'urbanisme

PV : Générateur solaire photovoltaïque

Raccordement : Opération de liaison par le SIEG (rural) ou ERDF (urbain) entre le réseau de distribution d'électricité et le coffret électrique en limite de parcelle.Le SIEG facture la prestation sur la base du coût réel des travaux conformément aux lois dites SRU et UH.

Redevance R1, R2 : Versement annuel effectué par le concessionnaire (ERDF) à l'autorité concédante (SIEG) dans le périmètre de concession. Elle se répartit en R1 et R2

R1 : Redevance dite de fonctionnement, elle permet au SIEG de financer des dépenses annuelles pour l'accomplissement de sa mission en matière de contrôle, de conseils donnés aux usagers, de règlements des litiges entre les usagers et le concessionnaire ou encore de secrétariat.

R2 : Redevance dite d'investissement, elle représente chaque année « n » une fraction de la différence entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par le SIEG pendant l'année « n-2 ».

Régime urbain : S'entend du régime dont relèvent les communes pour l'organisation du réseau de distribution électrique, où le maître d'ouvrage des renforcements est ERDF.

Régime rural : S'entend du régime dont relèvent les communes pour l'organisation du réseau de distribution électrique, où le SIEG est maître d'œuvre ou maître d'ouvrage délégué de renforcements.

Renforcement : Adaptation du réseau électrique afin de pouvoir répondre à l'appel de puissance (changement du diamètre du câble, installation d'un nouveau transformateur).

Sécurisation : Changement des fils nus soumis aux aléas climatiques par des conducteurs en torsadés isolés

SEM : Société d'Economie Mixte

SHP : Lampes Sodium Haute Pression

SIE : Le Secteur Intercommunal d'Electricité est un groupement de communes à l'échelon infra départemental

SIG : Système d'Information Géographique

SPL : Société Publique Locale

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

TCFE : Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité

THD : Très Haut Débit

THT : Très Haute Tension (Haute Tension B)

TPN : Tarif de Première Nécessité

TRNEE : Table Ronde Nationale sur l'Efficacité Energétique

VRG : Valorisation des Remises Gratuites au concessionaire des ouvrages réalisés par l'autorité concédante.

Visitez le site du SIEG

www.sieg63.com





Sieg PUY-DE-DOME

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DÔME

36 rue de Sarlième
Centre d'Affaires du Zénith
CS 20004
63808 COURNON D'AUVERGNE
Tél. 04 73 34 24 10
Fax. 04 73 34 19 13
Email : sieg63@sieg63.com
Site : www.sieg63.com